

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Procurations : 6

Absent excusé : 1

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC

Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, J-A BIDET, F PINEL, S LEMAÎTRE, P PINEL, J-N RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, W BOUDAUD, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : D JULIENNE à I CHARTIER, C IMPARATO à C MICHEL, P COUBARD à JP JOUTARD, B LEFORT à K BOMBRAY, F FERRÉ à M HOLOWAN, O PLOQUIN à W BOUDAUD

ABSENT EXCUSÉ : L MÉNORET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K COSSET

OBJET : 2022-41 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES (ANNÉE 2022)

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, un coût est calculé depuis 2021 par élève de classe maternelle et par classe d'élémentaire et les dépenses prises en compte ne concernent que le temps scolaire (hors pause méridienne et accueil périscolaire).

La clé de répartition des fluides en fonction des surfaces utilisées et des temps d'occupation entre temps scolaire / temps méridien / accueil périscolaire / accueil de loisirs a été actualisée pour le site de l'école Jean Monnet, suite à la mise en service de l'extension.

Il est proposé de retenir la moyenne des exercices 2020 et 2021, soit :

- 1 401,97 € par élève de maternelle
- 475,01 € par élève élémentaire

..

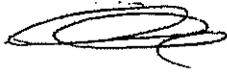
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 04 juillet 2022

1. **FIXE** le montant de la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2022 :
 - 1 401,97 € par élève de maternelle
 - 475,01 € par élève élémentaire

2. **PRÉCISE** que la participation de la Commune d'HÉRIC aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de la Commune est versée trimestriellement sur la base du nombre d'enfants habitant Héric, transmis par l'OGEC gestionnaire ;
3. **PRÉCISE** que la participation demandée aux communes pour la scolarisation de leurs élèves dans les écoles publiques d'Héric se fera sur ces mêmes montants.

La Secrétaire de séance,



Karen COSSET

POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 11 juillet 2022



Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2022-41 PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLES PRIVEES - ANNEE 2022

Date de transmission de l'acte : 13/07/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/07/2022

Numéro de l'acte : 20220713-01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20220711-20220713-01-DE

Date de décision : 11/07/2022

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement
8.1.5. autres

